

Viticulture-Oenologie

RNCP36002 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	211, 210
Formacode(s)	21510, 21053
Code(s) ROME	A1301, A1413, A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

27 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 27 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGUF VIVARAIS FORMATION	38881118400026	Former et organiser l'évaluation
ASS GROUPE ECOLE SUPERIEURE AGRICULTURE	34238263700011	Former et organiser l'évaluation
CAMPUS TERRE ET NATURE	20000746600010	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DE LONS LE SAUNIER	19390810000012	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES CHATEAU MONGIN	19840218200028	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE MONTPELLIER-ORB-HERAULT	19340128800074	Former et organiser l'évaluation
ETS PUB LOCAL ENS FORMATION PRO AGRI...	19210036000010	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT DE FORMATION EN COMMERCE & OENOLOGIE (I.F.C.O.)	49155472100036	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'AGRICULTURE L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	13002622200013	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	19711067900010	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 27 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36002-viticulture-oenologie/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le BTSA viticulture œnologie certifie les compétences de techniciens supérieurs tant en matière de production agricole spécialisée (vigne), que d'élaboration en vin (vinification et conditionnement).

La filière viticole française, fortement exportatrice, valorise le vin en produits de qualité et véhicule une image d'excellence et un savoir-faire d'exigence. Les exploitations vitivinicoles françaises sont présentes sur tout le territoire métropolitain. La filière vin française représente un cinquième de la valeur totale de la production agricole de l'Hexagone.

Véritable patrimoine culturel, la filière doit également faire face à l'évolution des attentes des consommateurs plus exigeants en termes de qualité, traçabilité et de respect de l'environnement (sécurité alimentaire, production biologique, influence du changement climatique...). Ainsi les enjeux de la viticulture s'articulent autour de deux axes principaux : mieux produire et mieux vendre.

La polyvalence des candidats et leur connaissance de la conduite des processus de production permet d'accéder à des postes de technicien au sein de diverses organisations : domaine, coopérative, syndicat professionnel de vignerons, chambre d'agriculture, instituts techniques (IFV ...), entreprise du conseil et du négoce Les postes accessibles pour les titulaires du diplôme recouvrent la maîtrise technique des activités de conduite du vignoble, et de conduite de la vinification avec l'exigence de les conduire en interaction, et la capacité à encadrer du personnel.

Les entreprises viticoles sont souvent organisées en groupements (groupements agricoles d'exploitation en commun, société civile d'exploitation agricole, entreprise agricole à responsabilité limitée, groupement d'intérêt économique, groupement foncier agricole). Les entreprises emploient des salariés permanents et de plus en plus de main d'œuvre saisonnière.

ACTIVITÉS VISÉES

Le cœur du métier en viticulture-œnologie est caractérisé par la relation de l'individu au vivant et sa capacité de maîtriser les cycles de productions végétales et des processus de production en cave grâce à un sens aigu de l'observation, une capacité d'adaptation et un goût marqué pour les activités diversifiées conduites en extérieur comme en cave.

Les activités visées par le brevet de technicien supérieur agricole viticulture-œnologie sont :

- la conduite du vignoble
- la conduite de la vinification
- la conduite d'essais
- l'accompagnement technique
- la conduite d'actions dans le cadre de démarches Qualité Sécurité Environnement (QSE)
- l'organisation du travail
- la gestion et l'administration au sein de l'entreprise
- la valorisation des produits

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées dans le diplôme de brevet technicien supérieur agricole "viticulture-œnologie" sont :

- Le pilotage stratégique de la production
- La conduite de la production viticole
- La conduite de la vinification et de l'élevage
- L'organisation du travail
- L'accompagnement technique

Blocs de compétences

RNCP36002BC01 — S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

LISTE DE COMPÉTENCES

C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

C1.2 Se situer dans des questions sociétales

C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36002BC02 — Construire son projet personnel et professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire
- C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel
- C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers
- C2.4 Conduire un projet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36002BC03 — Communiquer dans des situations et des contextes variés

LISTE DE COMPÉTENCES

- C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public
- C3.2 Communiquer en langue étrangère
- C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36002BC04 — Conduire une production viticole

LISTE DE COMPÉTENCES

- C4.1 Proposer un itinéraire technique prévisionnel
- C4.2 Piloter la production viticole
- C4.3 Réaliser des opérations techniques viticoles
- C4.4 Évaluer a posteriori un itinéraire technique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36002BC05 — Conduire une production vinicole

LISTE DE COMPÉTENCES

- C5.1 Proposer un itinéraire technique prévisionnel
- C5.2 Piloter la production viticole
- C5.3 Réaliser des opérations techniques viticoles
- C5.4 Evaluer a posteriori un itinéraire technique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36002BC06 — Organiser le travail

LISTE DE COMPÉTENCES

- C6.1 Gérer une équipe au travail
- C6.2 Mettre en oeuvre la démarche qualité sécurité environnement
- C6.3 Gérer l'activité de production de l'entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36002BC07 — Proposer une stratégie de production vitivinicole

LISTE DE COMPÉTENCES

- C7.1 Evaluer une stratégie de production
- C7.2 Proposer une évolution du système vitivinicole de l'entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

RNCP36002BC08 — Accompagner le changement technique

LISTE DE COMPÉTENCES

- C8.1 Formaliser un plan d'action en faveur du changement technique
- C8.2 Produire des références techniques
- C8.3 Formuler des conseils

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Viticulture-œnologie

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole « viticulture-œnologie » peut donc aspirer à des emplois tels que :

- chef de culture viticole
- caviste ou maître de chai,
- technicien d'expérimentation
- technicien viticole
- technicien de cave

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 992 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 4/5 (Élevée) E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 5/5 (Très élevée) E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	130 708
Jugés difficiles à recruter	37 %
Emplois saisonniers	74 %

Familles professionnelles (FAP)

A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs
A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles
A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture
E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires
E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires
E5X70 — Techniciens des industries de process
E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury, présidé par un membre du conseil général

de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 740 €
-------------------------	---------

Selon la branche	6 245 € – 7 119 €
------------------	-------------------

Prise en charge	Branches concernées
6 740 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 119 €	CPNE de l'agriculture, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 245 €	CPNE des Vins et Spiritueux

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2027
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP15616

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/viti/viti-2022>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36002/>

Où se former

Formations référencées	19
Organismes	10
Régions couvertes	6
Prix indicatif	3 606 € – 35 000 €
Durée	128 – 1906 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	36
Organismes gestionnaires (CFA)	28
Organismes formateurs	30
Régions couvertes	9
Départements couverts	22
Organismes certifiés Qualiopi	30
Sessions	de 08/2025 à 08/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	46
Parcours menés à terme	19
Taux d'achèvement	41 %
Période	10/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	49
Montant total engagé	248 195 €
Coût moyen par dossier	5 065 €
Durée moyenne	1053 h
Période	09/2023 – 09/2026
France compétences	68 %
Reste à charge titulaire	13 %
France Travail	9 %
Entreprise	6 %
OPCO	2 %

Régions	2 %
----------------	-----

Compte d'engagement citoyen	0 %
------------------------------------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.